

## Calendrier: du 26 avril au 8 mai 2011

Avril			
Mardi	26	Criée * Mini rando au Cap d'Erquy 🍏	6h30 14h30
Mercredi	27	Cap fréhel : paysage et terre d'exception	9h30
Jeudi	28	Encre végétale* (enfants)	9h30
Vendredi	29	Jouets buissonniers	9h30
Samedi	30	Trail Landes et bruyères	Journée
Mai			
Dimanche	1	Trail Landes et bruyères	Journée
Lundi	2	Mini-rando : Cap Fréhel	10h30
Mardi	3	Criée * Balade contée * 🍏	6h30 14h30
Mercredi	4	Découverte du bord de mer	14h30
Jeudi	5	Les ailes du littoral* (enfants) Balade gourmande	9h30 14h30
Vendredi	6	Exploitation du grès rose : hier et aujourd'hui	14h00
Dimanche	8	Seconde guerre au Cap Fréhel 🍏	10h00
Dimanche	22	La flèche dunaire des sables d'or 🍏 La ville Berneuf 🍏	15h00 15h00

\* Réservation obligatoire  
🍏 Animation gratuite

## Tarifs & informations

Tarif	1/2 journée	1/4 journée
- adultes	6€	3€
- enfants (6-12ans)	3€	1,5€
- cartes 5 visites (non nominative)	24€	
- famille : gratuité à partir du 2ème enfant		
- Demi tarif pour les détenteurs de la carte résident local		

**Animations enfants :** les enfants sont pris en charge par un animateur du Syndicat des Caps. Nombre de places limité à 10 enfants âgés de 8 à 12 ans. **Réservation obligatoire au Syndicat des Caps.**

## Et si vous demandiez

**votre carte  
résident local !**

Le Syndicat des Caps propose aux résidents locaux de son territoire une formule préférentielle qui permet d'obtenir une **réduction de 50 %** sur les sorties nature et patrimoine pour les personnes de plus de 12 ans.

### Comment l'obtenir ?

Que vous soyez domicilié à l'année ou en résidence secondaire, vous pouvez vous présenter aux Offices du Tourisme et Mairies muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, ...) pour demander la carte "Résident local".

**Cette carte est réservée aux résidents des 8 communes du territoire du Syndicat des Caps : Erquy, Fréhel, La Bouillie, Planguenoual, Pléneuf Val André, Plévenon, Plurien et Saint Alban.**

### Comment fonctionne-t-elle ?

La carte résident local permet de bénéficier d'une réduction de 50% sur toutes les animations nature et patrimoine, exceptés les sorties kayak et équestres. Elle est gratuite et valable sur l'année civile en cours. Elle peut être renouvelée chaque année dans les mêmes conditions.

**Pour toute information, contactez le Syndicat des Caps au 02 96 41 50 83, les Mairies ou les Offices du Tourisme des communes concernées.**

## Renseignements et inscriptions

### Syndicat des Caps

Rue Notre Dame - 22 240 Plévenon

Tél. : 02 96 41 50 83  
sdc.animateur@wanadoo.fr